



Note sur la Crassule de Helms *Crassula helmsii*

Aire d'origine : Australie et Nouvelle Zélande

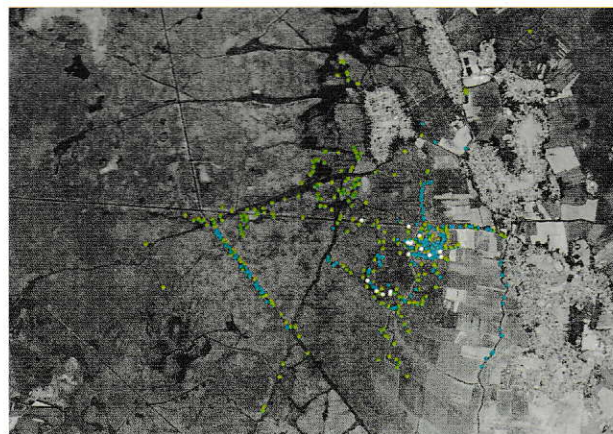
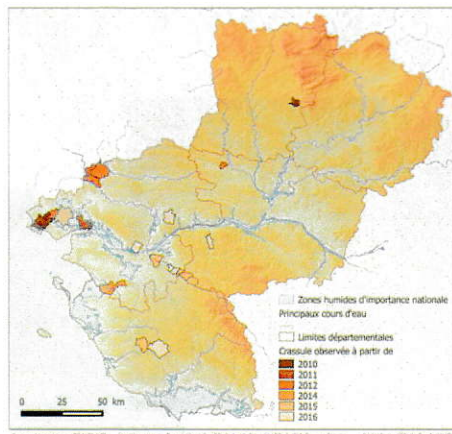
Introduction en Europe : dès les années 1920 en Angleterre
Introduction en France : Fin des années 1990 à Langon (35)

Répartition en Europe : Allemagne, Pays-Bas, Angleterre, Belgique, France, ...
Répartition en France : Façade Manche Atlantique

Introduction-dispersion : commerce des plantes-zoochorie-humaine involontaire (curage, opération de gestion, navigation)

Description : Petite plante succulente, stolonifère de la famille des Crassulacées, à feuillage vert clair et à tiges parfois rougissantes qui présente des racines au niveau des nœuds des tiges. Sa morphologie est très variable, notamment en fonction du niveau d'eau. À l'aisselle des feuilles, on trouve des fleurs solitaires à 4 pétales, de couleur blanches à rosées. Les graines, quand elles sont produites, sont lisses, elliptiques à ovales, et de 0,5 mm de long. La plante se fragmente facilement en fin de saison et produit de plus des turions, structures de résistance hivernale des bourgeons. Ses herbiers peuvent former des épais matelas dans ou en surface des eaux ainsi que sur les milieux temporairement exondés.

Dynamique de colonisation en Pays de la Loire et dans les marais de Brière et du Brivet



Implantations identifiées en 2015 (blanc), 2016 (bleu) et 2017 (vert)

Réglementation : Aucune réglementation n'existe pour en limiter ou en interdire la vente ou l'usage. Elle ne fait en effet pas partie à ce jour de la liste des plantes préoccupantes pour l'Union européenne (Règlement 1143/2014) parue le 13/07/2016.

Gestion : Selon les retours d'expériences, en général, arrachage manuel, arrachage mécanique, colorants, herbicides, désherbage thermique et pâturage sont peu efficaces à moyens termes voire contre-productifs. Décapage, comblement bâchées ou intrusion d'eau salée ont été efficaces vis-à-vis du peuplement en place dans certaines conditions.

En résumé	
La Crassule de helms	En Brière
supporte les climats désertiques à océaniques	Prairies de marais, plans d'eau, canaux, mares, fossés, étangs,... très large potentiel d'implantation de la plante sur le territoire hormis les espaces littoraux sans effet significativement limitant du climat.
résiste à un assèchement temporaire	
milieux aquatiques à inondables	
eaux douces stagnantes ou à faible débit	
sols détremés ou humides	
espaces ensoleillés et ombragés	Dispersion rapide et étendue très probablement favorisée par la connexion des milieux aquatiques et la dispersion animale.
multiplication végétative très efficace	
croissance constante sur l'année et la journée	Compétitivité de la plante vis-à-vis d'autres espèces végétales. Gestion pénalisée par l'absence de pause hivernale.
formation de tapis denses	Impacts potentiellement forts sur la biodiversité, l'hydraulique et les usages, dont l'agriculture.
Outils de gestion aux capacités limités	Eradication hors contexte d'isolat impossible. Pas d'outil opérationnel (arrachage, herbicide, bâchage...) pour limiter la dispersion et ou contrôler durablement les herbiers. Colonisation et établissement de proliférations attendues à moyen termes.

Pour en savoir plus sur l'espèce, ses impacts et sa gestion

<http://www.gt-ibma.eu/crassula-helmsii-crassule-de-helm/>

<http://www.observatoire-biodiversite-bretagne.fr/especes-invasives/Flore-continentele/Invasives-averees/La-Crassule-de-Helm-Crassula-helmsii>

Diaporama



De gauche à droite et de haut en bas : La Crassule vue de dessus, herbier sur vase nue, plant sur vase nue, herbiers sur prairie, herbier en sommet de berge et roselière.

